



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Catherine VICTOR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
SDAT - Convention d'Objectifs et de Moyens

La SDAT - Solidarité, Dignité, Accompagnements, Travail - oeuvre depuis plus de cent ans sur le territoire de l'agglomération dijonnaise et a étoffé ses actions au fil des années, assurant des missions en direction des personnes les plus démunies, dans des domaines aussi divers que l'accès au logement décent, la santé, l'insertion sociale et professionnelle. Ces missions d'intérêt général ont naturellement amené plusieurs partenaires de l'association à formaliser un partenariat commun autour de plusieurs de ces actions.

Dans la continuité de ce partenariat, Dijon métropole, la Ville de Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de Chenôve, l'Etat et l'Agence Régionale de Santé ont construit une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022.

Celle-ci comprend trois actions.

- ACOR Centre Ville
- ACOR Dijon Métropole, regroupement des actions précédemment dénommées ACOR Grand Dijon et Inser Social Chenôve
- Equipe Mutualisée Acodège-SDAT

Cette convention clarifie, pour chaque action, les objectifs visés et les moyens financiers apportés par tous les financeurs pour les atteindre.

A ce titre, Dijon métropole apporte pour sa part une subvention de 603 823 € pour l'année 2022 au titre de ces actions

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention cadre à conclure entre Dijon métropole, la SDAT et ses financeurs, définissant les principes et les moyens de l'intervention de la SDAT relatifs aux dispositifs spécifiques mis en place sur la Métropole de Dijon ;

- **d'autoriser** le Président à verser la subvention 2022 de 603 823 € à la SDAT au titre de ces actions ;

- **de prélever** les sommes sur le budget 2022 de Dijon Métropole

- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 82 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN